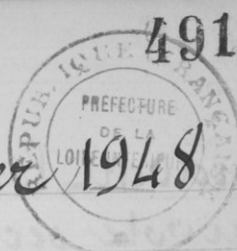


Conseil Municipal du 25 Février 1948



L'an mil neuf cent quarante huit, le vingt cinq février, à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de la Ville de Rezé - Nantes, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance extraordinaire, sur convocation qui lui a été faite le 21 février 1948 par le Maire, conformément à la Loi.

Ordre du jour

- 1° Examen projet de budget primitif 1948 de la Ville.
- 2° Examen projet de budget primitif du service des vedettes.
- 3° Diverses demandes de relèvement de forfaits.
- 4° Examen demandes du syndicat du personnel communal.
- 5° Divers

Étaient présents : M^r Boutin Arthur maire, Albert Boutin et Vignais Jean, adjoints.

M^{mes} et M^{rs} Ghejean, Collet, Bénégret, Berlin, Genetron, Marchais Fortun, Olive, Tourdoigne, Guérin, Barbo, Astel, Rector, Casalis Monteil, Cassarut, Guibreteau, Neau, Momnier, Guillaud

Absents et excusés, mais ayant donné pouvoir écrit de voter en leur nom (Loi du 6 septembre 1947) : M^{me} et M^r Gouze, Heimor Gisèle Francker, Peigné

Monsieur Casalis a été désigné comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Démission de M^r Cadion Robert, conseiller municipal et installation de M^r Guillaud René, comme nouveau conseiller

Le Maire donne lecture d'une lettre de démission de M^r Cadion Robert, en date du 2 février 1948, par laquelle ce dernier donne sa démission du Conseil Municipal.

M^r le préfet, par décision en date du 10 février 1948 vient d'accepter la dite démission.

En conséquence, conformément à l'article 7 de la Loi du 5 septembre 1947, le bureau de vote, dans sa séance du 17 février 1948, a proclamé élu M^r Guillaud René

M^r Boutin maire, installe donc M^r Guillaud René comme Conseiller Municipal, et l'invite à prendre place parmi ses collègues

Incident lors du recensement des bulletins déposés au moment du vote secret demandé par M^r Bénizet, E. M^{al} conformément à l'art 51 de la Loi du 5 Avril 1884

Ce moment de la discussion de l'article du budget ayant trait aux subventions, M^r Bénizet, Conseiller Municipal, demande communication de la liste des sociétés devant bénéficier d'une subvention pour 1948.

M^r le Maire dit que cette question sera examinée dans une séance ultérieure, et que, pour le moment, il s'agit uniquement de fixer le montant du crédit à répartir.

Une discussion s'engage, M^r Bénizet, conformément à l'article 51, paragraphe 2 de la loi du 5 Avril 1884, demande un vote à bulletin secret sur la question suivante :

"Faut-il continuer l'examen des articles, ou passer de suite à l'examen de la liste des sociétés devant être subventionnées en 1948" ?

On procède au vote secret, et à l'appel de leur nom, les conseillers municipaux mettent chacun leur bulletin dans l'urne.

À l'appel du nom des absents, mais qui avaient donné mandat à leurs collègues pour voter en leur place, les mandataires déposaient évidemment un bulletin de vote.

M^r Bénizet, au nom du R. P. F., protesta contre cette façon de faire, disant qu'au vote secret un absent ne pouvait voter par personne interposée. La majorité de l'Assemblée soutint la thèse contraire.

Les membres du R. P. F. refusaient alors de voter et M^r Bénizet protesta la légalité de ce vote, et demanda l'inscription au procès-verbal.

Secours aux enfants indigents des écoles privées.

Lors du vote du crédit de 1.000.000 de frs pour la Caisse des Ecoles Publiques, M^r Lassard, demande l'attribution d'un secours aux enfants indigents fréquentant les écoles privées.

Le secours est refusé par la majorité du Conseil

Vote du budget primitif de la ville, année 1948

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et examiné les articles de recettes et de dépenses les uns après les autres,

Vu l'avis favorable émis par la Commission des Finances

Fixe comme suit les chiffres du budget primitif de la ville, année 1948, et cela par 18 voix pour, contre 9

Recettes ordinaires	27.010.360 —	
	27.100.360	
Recettes extraordinaires	5.696.761	
Total des recettes		32.707.121

Dépenses ordinaires	27.010.360 —	
	27.100.360	
Dépenses extraordinaires	5.696.761	
Total des dépenses		32.707.121

Excédent des recettes néant

Vote du budget primitif du service des vedettes, année 1948

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné en détail les articles de recettes et de dépenses du budget primitif du service des bateaux, année 1948,
 Vu l'avis émis par les Commissions des transports terrestres et Fluviaux et des finances,

Vote, à l'unanimité le dit budget, arrêté aux chiffres suivants :

Total des recettes ordinaires et extraordinaires :	6.690.000
Total des dépenses	6.690.000
Excédent de recettes	néant

Vote du budget primitif de l'exercice 1948 du service vicinal

Le Conseil Municipal

Vu l'arrêté de mise en demeure de M^r le Préfet en date du 9 Décembre 1947

Vu l'inscription au budget de la Ville des recettes et crédits nécessaires pour le service des chemins vicinaux pendant l'année 1948.

Arrête le budget du service vicinal, année 1948, comme suit :

Total des recettes ordinaires	2.613.833	
Total des recettes extraordinaires	914.240	
Total général des recettes		3.528.075

Total des dépenses ordinaires	2.525.010	
Total des dépenses extraordinaires	914.240	
Total général des dépenses		3.439.250

Excédent de recettes 88.825

qui sera porté en recettes au budget des chemins vicinaux reconnus



Vote du budget primitif 1948 des chemins ruraux reconnus

Le Conseil Municipal,

Vu les propositions présentées par les Ingénieurs du service vicinal

Après en avoir délibéré,

Fixe comme suit le budget de l'exercice 1948 des chemins

ruraux reconnus :

Recettes totales 507.960

Dépenses totales 507.960

Réclamations présentées par M^r Marchais J. B^e conseiller municipal

M^r Marchais J. B^e, conseiller Municipal, expose que depuis près de 30 ans, la rue Louis Morandreau, anciennement rue du Goulet n'est pas entretenue par la Commune,

que les quelques travaux de réfection ont été exécutés par la Maison Marchais et à ses frais,

que vers 1938-39, un dépôt de pierres cassées, destiné à la réfection de cette rue, avait été fait derrière l'église de Rezé,

que ce dépôt n'existe plus, les pierres ayant été utilisées pour la mise en état de la place Daviais et les abords.

Il demande que la Commission des Travaux Publics descende sur les lieux pour juger de l'état de cette voie qui est très fréquentée, par suite du voisinage d'une école, et pour se rendre compte des travaux éventuels à faire,

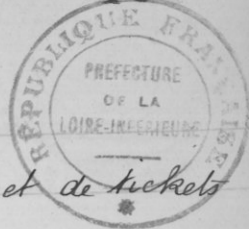
Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

Accepte la proposition du conseiller Marchais, et dit que la Commission des Travaux publics fera une descente sur les lieux.

Il est également décidé que le même jour, la Commission des Travaux fera une visite du ruisseau qui passait sous la maison de la Directrice de l'école des filles de Rezé-bourg, car il y a lieu de réserver l'avenir, et de veiller à l'écoulement des eaux du nouvel égout, et, au besoin, intervenir auprès des Ports et Chaussées, pour demander l'établissement d'un passage d'eau sous le remblai de la voie qui doit relier Nantes à Paimboeuf.

Doléances présentées par M^r Dourdoigne conseiller municipal au nom du M. R. P.



1° Service ouvrier des vedettes

M^r Douvrougne demande le rétablissement du carnet de tickets au tarif d'abonnement :

Chaque abonné présentant un ticket avec sa carte, économisant ainsi des tickets les jours où il ne voyage pas

L'étude de cette question est renvoyée à la Commission des bateliers.

2° Panneaux de signalisation à la hauteur de l'école Sainte-Bernadette à Crentemoult.

M^r Douvrougne expose que les enfants de l'école St^e Bernadette, route des Couëts à Crentemoult, sont dépourvus de protection, par le manque de panneaux de signalisation "école"

Le Maire fait connaître que cette question avait déjà été soulevée sous la Municipalité précédente, mais que pour le moment, il n'est pas possible à l'administration municipale de commander de nouveaux panneaux de signalisation, du fait que les bons matières "tôle mince" ne sont pas débouqués par le Ministère en question.

Cependant l'Administration suivra la question, et dès qu'il lui sera possible d'obtenir des bons matières "tôle mince", elle fera une commande supplémentaire de panneaux de signalisation.

Il en est de même en ce qui concerne la pose d'un panneau de signalisation à la hauteur de l'école privée de filles n° 50 de la rue Sadi-Carnot à Pont-Rousseau.

3° Extension du service d'eau aux habitants de la Chaussée
M^r Douvrougne dit que les habitants de la Chaussée désirent que le service d'eau potable soit prolongé jusqu'à cette agglomération importante

Le Maire répond que cette question relève du Syndicat intercommunal des eaux, et que seuls les événements de guerre en ont empêché la réalisation, mais qu'en tant que président il veillera tout particulièrement aux intérêts de la Ville de Rezé.

4° Van tendant au rétablissement du carnet de tickets de tram au delà de l'octroi de Pont-Rousseau

M^r Douvrougne signale également que les habitants de la Commune ne comprennent pas pourquoi les carnets de tickets de tram ne sont plus valables après l'octroi de Pont-Rousseau.

Le Maire répond qu'il s'agit d'une Compagnie départementale autonome, mais qu'il présentera une réclamation à la direction des Tramways de Nantes.

Suggestions présentées par M^r Vignais Jean, adjoint

1^o Dénomination de rue devant porter le nom de Charles Rivière, ancien Maire de Rezé.

M^r Vignais demande que le nom de Charles Rivière qui fut Maire de la Ville de Rezé-les-Nantes de 1929 à 1935, soit donné à la route de la Rochelle, depuis les Trois Moulins, au lieu-dit La Carrée, car c'est là qu'habitait feu Rivière.

Charles Rivière fut un homme qui fit honneur à la République et à la Ville de Rezé. Il sut, par sa droiture et sa haute conscience morale, administrer sagement la Commune. Il mérite donc la reconnaissance de ses concitoyens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Fait siennes les propositions de M^r Vignais, adjoint, et décide que le tronçon de la route nationale 137, de la Rochelle, comprise entre les Trois Moulins et le lieu-dit "La Carrée", portera le nom de "Charles Rivière, maire de la Ville de Rezé-les-Nantes de 1929 à 1935".

2^o M^r Vignais se faisant l'interprète d'ouvriers qui travaillent le samedi dans la matinée et qui ne sont libres que l'après-midi, demande à ce que, à la Mairie, fonctionne une permanence les samedis après-midi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, n'accepte pas la proposition, tout en se réservant le droit de revenir sur la question si le besoin s'en faisait sentir.

3^o Enfin M^r Vignais propose que M^r Pierre Gautier, résident rue François Marchais, soit chargé de fendre les cueils de bois du Parc, et qu'en compensation du travail exécuté, la moitié du bois lui soit allouée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition.

Suggestion présentée par M^r Albert Boutin, adjoint au nom du groupe socialiste

1^o Au nom du groupe socialiste, M^r Albert Boutin, adjoint demande qu'une réduction du prix du passage d'eau de Trentemoult soit accordée pour les apprentis de 1^{re} 2^{me} et 3^{me} année.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide que lesdits apprentis bénéficieront du tarif scolaire "demi-abonnement"

2^o M^r Albert Boutin demande également que le caniveau existant quai Marcel Boissard, et qui forme un fossé, soit remplacé par un tuyau de ciment souterrain.

REPUBLICAIN 497
PREFECTURE
DE LA
LOIRE-INFERIEURE

Le Conseil Municipal est d'accord avec la proposition et charge le Maire de faire le nécessaire auprès de l'ingénieur des Ports et Chaussées.

Proposition de M^r Bénézet Georges, représentant du R.P.F. tendant à obtenir une copie de chaque procès-verbal du Conseil Municipal

M^r Bénézet demande s'il ne serait pas possible, après lecture du procès-verbal, à chaque séance du Conseil Municipal, de remettre à chaque Groupe représenté au Conseil, une copie du procès-verbal accepté et signé,

Il précise que cette façon de faire permettrait à chaque conseiller de suivre plus nettement et plus attentivement les nombreuses affaires traitées et d'y revenir le cas échéant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition de M^r Bénézet et charge le Maire de faire copier, à chaque chef de groupe des Partis politiques représentés au Conseil Municipal, une copie de chaque procès-verbal de séance du Conseil Municipal

Emprunt de 1.000.000 de frs au crédit Foncier de France pour travaux d'assainissement - 1^{ère} tranche prêt sur emprunt total de 14.000.000 de francs devant financer la 1^{ère} tranche des travaux

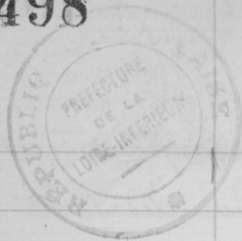
L'Administration informe le Conseil que sur l'emprunt total de 14.000.000 de frs, autorisé pour financer la première tranche des travaux de tout à l'égoût, le Crédit Foncier nous a déjà accordé 9.000.000 de francs.

Le Crédit Foncier de France, compte tenu de ses disponibilités financières actuelles, est disposé à nous accorder un nouveau prêt de 1.000.000 de francs

Le Conseil, après en avoir délibéré, et considérant que sa Trésorerie a un besoin urgent de fonds pour le financement des travaux de tout à l'égoût

Autorise le Maire à contracter un emprunt de 1.000.000 de frs auprès du Crédit Foncier de France, au taux d'intérêt de 5,25% pour les travaux d'assainissement, emprunt amortissable dans le délai de 30 ans, au moyen de 30 annuités de 66.562 francs

La Commune s'engage à ne pas effectuer de remboursement anticipé pendant les 10 ans qui suivront le retrait des fonds des Caisses du Crédit Foncier. Tout remboursement anticipé à quelque époque qu'il soit effectué comportera le paiement d'une indemnité égale à un semestre d'intérêt du capital libéré avant terme



Néanmoins la Commune aura la faculté d'effectuer des remboursements à toute époque, et sans indemnité, mais uniquement avec les subventions qu'elle pourrait obtenir de l'Etat ou du Département, ou à l'aide d'économies réalisés sur les travaux à exécuter.

La Commune s'engage à prendre à sa charge les impôts qui, dans l'avenir, pourraient frapper le présent emprunt. Pour garantir l'annuité, le Conseil Municipal vote une imposition extraordinaire de 46 centimes pendant 30 ans.

Terrain de sports provisoire sis rue du Lieutenant de Monti, appartenant au comte d'Orfeuille et loué par M^r Terrien

Le Maire expose que le 6 Mai 1946, le Conseil Municipal, devant le refus absolu de Monsieur Terrien d'abandonner son droit de locataire au profit de la Ville, avait déjà demandé la déclaration d'utilité publique. Entre temps, M^r Terrien, marchand de bestiaux à Pont-Rousseau a intenté une action en dommages et intérêts, et la remise à sa disposition du terrain de sports provisoire de la rue du Lieutenant de Monti.

De plus, le Maire rappelle au Conseil Municipal que le terrain en question se trouve compris dans le périmètre destiné à l'édification du centre administratif, et que la réalisation du plan d'urbanisme nécessitera pour la Commune, l'acquisition de l'ensemble de la propriété du Château de Rezé, et qui comprend justement le terrain Terrien.

Dans ces conditions, et sans qu'il soit besoin d'attendre la réalisation de l'ensemble du projet, il convient dès à présent, et en raison de l'urgence, d'engager la procédure d'expropriation du terrain destiné à être affecté au terrain de sports.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant que les négociations amiables engagées avec M^r Terrien, Baptiste, locataire, pour la cession de ses droits sur un terrain de 2 ha, 1 a, 21 ca, appartenant à M^r d'Orfeuille, et sis rue du Lieutenant de Monti, ont échoué;

Que ce terrain est inclus dans le périmètre du centre administratif compris dans le plan d'urbanisme de la Ville, et destiné à devenir Domaine public en application dudit plan;

Que la Ville ne possède aucun terrain de sports, et que le terrain Terrien en question est le seul qui corresponde aux conditions normales d'utilisation;

Demande la déclaration d'utilité publique de l'acquisition

du terrain en question, et si cette déclaration est obtenue, charge le Maire de poursuivre la procédure d'expropriation.

Par ailleurs, le Conseil s'engage à couvrir par emprunts les dépenses occasionnées par l'acquisition et l'aménagement du terrain des sports, et à inscrire au budget les centimes nécessaires à la couverture de l'emprunt contracté.

Achat de 25 lits-couchettes pour les enfants de l'école maternelle

Le Maire expose qu'en 1947, une partie des écoles maternelles a été dotée de lits de repos d'enfants (pliants).

Ces lits permettent aux petits enfants des classes maternelles de faire de nombreuses siestes à l'ombre ou au soleil suivant la saison.

Aussi est-il utile et nécessaire de doter d'autres classes de ce matériel.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

Vu l'offre faite par M. Marquer, voilier au Croisic,

Autorise l'administration municipale à acheter 25 nouveaux lits d'enfants, en toile, aux prix de 600 frs, soit une dépense totale de 15.000 frs. A cette dépense viendront s'ajouter les frais de transports.

La dépense totale sera payée sur les crédits ouverts au budget de l'exercice 1948.

Déplacement de deux poteaux de la Cie des tramways pour l'installation d'un collecteur d'eau pluviales, rue Sadi. Carnot à Fort Rousseau.

Par suite de l'encombrement du sous-sol du trottoir Est de la rue Sadi-Carnot à Fort-Rousseau, le seul emplacement possible pour le collecteur d'eau pluviales de cette voie, oblige à passer sous deux supports de la Cie des Tramways.

A l'issue d'une visite sur place effectuée par M. Fraud ingénieur-conseil, et les représentants de la Cie des tramways, il a été envisagé de déplacer les deux poteaux appartenant aux trams.

La Cie des tramways a établi un devis dont le montant total s'élève à 28.158 frs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et vu l'impossibilité d'éviter les travaux en question,

Autorise le Maire à faire faire par la Cie des Tramways



le déplacement des poteaux, face aux n° 63 et 65 de la rue Sadi-Carnot.
 Toutefois, elle se rallie à la façon de voir de M. Puaud
 ingénieur-conseil, qui proteste quant aux 15% de frais généraux prévus
 dans le devis de la Cie des Trams, étant donné que les prix établis
 par cette Cie sont des prix de règlement.

Les dépenses occasionnées par lesdits travaux seront prises
 en charge par les crédits prévus pour la construction du tout à l'égout.

Bourses communales d'études.

Le Conseil,

Vu les crédits ouverts au budget primitif de 1947,

Sur la proposition de la Commission de l'Instruction
 publique,

Accorde une bourse communale de frs 500 (première partie,
 année scolaire 1947-48) aux familles suivantes dont les élèves fréquentent
 un établissement d'instruction public, et ont eu une moyenne générale
 durant le 1^{er} trimestre d'année scolaire 1947-48, égale à 12/20 et au-
 dessus.

En conséquence, les familles suivantes toucheront chacune
 500 francs.

Nom, prénom et adresse du représentant légal	Nom de l'élève	Etablissement	Somme
Artaud Pierre, la Chaussée	Jeanmine	Ecole Vial	500
Chêneau Auguste, rue G. Boutin	Chante	Ecole Primaire Supérieure	500
Cabelduc François, Trentemoult	Yvane	d°	500
M ^{re} Lorillière, Trentemoult	fil	d°	500
Laumais Georges, rte du Chêne Breux	Bernard	Ecole Leloup-Bouhier	500
Le Penru Léopold, 85 rue J. Jaures	Léopold	d°	500
Lanctieau, rue de la Grande Haie	Benoir Georges	Ecole primaire supérieure	500
Roy, Maupertuis	Liliane	d°	500
Ripoche Gabriel, la Frainière	Marie-Thérèse	d°	500
Thomasseau Maximin, rue J. Starchis	Michel	Ecole Livet	500
Moranterau Maurice, rue A. Briand	Jeanmine	Ecole Vial	500
Aubernon Charles, Trentemoult	Jacques et Yves	Livet	1.000
Audubon, rue Henri Barbusse	Jacqueline et Urmick	Ecole primaire supérieure	1.000
Boutin Arthur, 45 rue V. Hugo	Huguette	Ecole Normale	500
Boutin Albert, Trentemoult	Albert	Ecole primaire supérieure	500

Bouhier Pierre, la Haute-He	Ginette	École primaire supérieure	500
Ve Gestron, 53 rue V. Hugo	jeannine	Lycée de jeunes filles	500
Durand Emile, rue Camille Jouis	jacques	École supérieure	500
Freuchet Joseph, rue V. Hugo 4	Simonne	d°	500
V. Gourmelen, 97 rue Chiers	Vigneau Odette	d°	500
Garreau Georges, rue M. Bazatlu	André	École Leloup Bouhier	500
Geiard Auguste, rue F. Marchais	Robert	École Livet	500
Gilbert Henri, 88 rue J. B ^e Vieis	jean	École Leloup. Bouhier	500
jeunais Georges, la Chaussée	Georges	Lycée de garçons	500
Ollive Gaston, trentemoult		École normale	500
Pennaneach Jean, trentemoult	jeanine	École Primaire supérieure	500
Prirot Henri, la Basse-He	Gisèle	École Vial	500
Vismereau François, le Génétais	François	École Leloup Bouhier	500
Montfort Henri, rue F. Lemaury	Nicole	Collège Moderne	500
Desbois Marius, rue J. Marchais	Christiane	École Vial	500

Sursis d'incorporation

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à une demande de sursis d'incorporation présentée par le jeune jacques Aubertin, né le 9 juin 1929 à Rezé, vu que ce dernier poursuit ses études à l'école Nationale Professionnelle Livet à Nantes.

La suite de la discussion de l'ordre du jour aura lieu lors d'une prochaine réunion du Conseil, et la séance est levée le 26 à 1h 15 du matin.

Ont signé les membres présents

M. Barbin, M. Doussin, C. Ollivier, P. Guillard, M. Pedoy
 M. Jean, M. J. Jouis, M. Marchais, M. P. P. P., M. M. M.
 M. M. M., M. M. M., M. M. M., M. M. M.
 M. M. M., M. M. M., M. M. M., M. M. M.
 M. M. M., M. M. M., M. M. M., M. M. M.